



INFO LUTTES

N°62

Montreuil, le 05 février 2020

LA MASSE PLUS FORTE QUE LES MENACES !

Selon un sondage Yougov pour le *Huffington Post* réalisé le 5 février 2020, plus d'un Français sur deux est favorable au retrait total du texte de loi sur les retraites.

La CGT recense, de son côté, près de 200 initiatives en territoires pour la journée de mobilisation du 6 février.

Preuve que la bataille est loin d'être terminée !

▶ RÉPRESSION – POURRISEMENT – RÉQUISITION

Alors que la 9^e journée d'action interprofessionnelle à l'appel de l'intersyndicale s'annonce massive et que le soutien populaire au mouvement ne faiblit pas, le Gouvernement s'enferme dans la stratégie du pourrissement et du passage en force.

Le débat parlementaire vient à peine de s'ouvrir, le Gouvernement ne cherche même plus à convaincre du bien-fondé de sa réforme des retraites ; ce sont d'autres leviers moins reluisants qui sont mis en œuvre.

La répression du mouvement social, faute de pouvoir l'arrêter, illustre l'impasse dans laquelle s'enferme ce Gouvernement, un Gouvernement qui n'hésite pas à donner la charge contre la jeunesse, avec des « levées » de blocages de lycées d'une rare violence, l'utilisation massive de gaz lacrymogènes, de gardes à vue, poursuites judiciaires et autres intimidations.

Dans les entreprises, à l'exemple de la RATP, les procédures disciplinaires se multiplient.

Un nouveau palier vient d'être franchi avec la réquisition de personnels grévistes des incinérateurs de déchets en Île-de-France par le préfet.

« La répression n'a pour effet que d'affermir la volonté de lutte de ceux contre qui elle s'exerce et de cimenter leur solidarité... » - *Les Raisins de la colère* - John Steinbeck

Face à ce Gouvernement haineux et revancharde envers les grévistes, une seule réponse :

Tous massivement en grève le **6 février !**

Rien n'est réglé, amplifions la mobilisation ! Ce combat, nous le menons avec courage et détermination depuis le 5 décembre 2019, continuons-le !



ILS N'ONT PLUS QUE ÇA COMME ARGUMENT !

Proposition de loi Retailleau

Hier, 4 février, la proposition de limitation du droit de grève dans les transports et la réquisition des salariés grévistes a été votée au Sénat.

Comme nous vous l'avions annoncé dans les précédents Info Luttés, le « Républicain » Bruno Retailleau, chef de file de la majorité au Sénat, est à l'origine d'une loi pour casser le droit de grève dans les transports terrestres, maritimes et aériens.

Pendant près de 6 heures, les sénateurs républicains, centristes, indépendants, RN et non-inscrits à un groupe parlementaire ont défilé au perchoir pour déverser leur haine contre les salariés grévistes. Pas moins de 26 fois, les mots « preneurs d'otages » ont été cités pour qualifier les cheminots en grève depuis le 5 décembre.

Le groupe communiste (CRCE) a déposé une motion d'exception d'irrecevabilité (loi anticonstitutionnelle pour atteinte au droit de grève), celle-ci n'a pas recueilli suffisamment de votes pour être adoptée.

Manque de courage politique de ce Gouvernement !

En bon opportuniste, le Secrétaire d'État aux transports a souligné la nécessité d'une révision constitutionnelle, qui sera donc programmée à l'automne.

Changer la Constitution après le camouflet du Conseil d'État sur la réforme des retraites pour y glisser une remise en cause du droit de grève, c'est la provocation de trop !

JEAN-BAPTISTE DJEBBARI : LA GRANDE ÉVASION

Invité ce matin sur LCI, les propos du Secrétaire d'État aux transports, relayés par l'AFP, se veulent rassurants : « *certaines petites lignes de train pourraient être remises en service* », « *Nous travaillons très fortement avec les Régions sur un plan pour les petites lignes pour régénérer un grand nombre d'entre elles* ».

Si, concrètement, nous ne savons rien de plus aujourd'hui qu'hier, notamment sur le nombre de lignes qui pourraient être rouvertes et sur le nombre de lignes ou de kms de lignes qui pourraient être régénérés, Jean-Baptiste Djebbari affirme tenir les engagements pris par le Gouvernement en 2018 sur les lignes de proximité.

Quant au diagnostic complet des petites lignes demandé en janvier 2019 au préfet François Philizot, qui devait transmettre ses conclusions en juin 2019 au parlement, il n'est toujours pas rendu public.

Mais les faits sont têtus :

- La nouvelle Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) permet aux Régions de récupérer la gestion de certaines voies ferrées ;
- Le niveau d'exécution par l'État des engagements pris en matière ferroviaire dans les contrats de plan État-Région (CPER) 2015-2020 est très faible. D'ailleurs, dans les futurs CPER 2021-2027 qui sont en cours de négociation, le volet Transport a disparu.

Concrètement, ce sont les Régions qui vont devoir assurer l'avenir des lignes de proximité sans financement supplémentaire.

Effets d'annonce

Hasard du calendrier sûrement, c'est à quelques semaines des élections municipales que le candidat Djebbari (à Limoges) nous fait la primeur de ces révélations fracassantes ! Déclarations qui relèvent donc en somme plus du calendrier électoral que du calendrier ferroviaire !

En observateur avisé, Jean-Baptiste DJEBBARI reconnaît qu'il y a un climat compliqué à la SNCF !

Moralité : si tu veux voir le soleil dans le brouillard, arrête l'enfumage !

